

REUNION DE COMITE DU 29.09.2018

Présents : Patrick M., Pascale B., Manu S., Jean-Marie H., Michel K., Francis M., Michel S., André R., Jean-François C .

- Bonne nouvelle : tout le monde est à jour de ses cotisations.
- La question de **l'arrivée de nouveaux membres** revient. Où mettre de nouveaux mouillages et quelle procédure adopter pour valider l'entrée de nouveaux membres. **Décision** : toute nouvelle arrivée ne peut être validée que par le comité. Les responsables du mouillage sont les seuls habilités à donner une place. Il faut **arrêter** absolument **les courts-circuits** du style « je lui ai dit de se mettre là en attendant... ». Rappeler aussi en cas de demande d'information de la part de nouveaux candidats qu'il ne servirait à rien d'appeler directement le président ou tout autre membre du bureau pour obtenir un passe-droits. **Il n'y aura plus aucune admission au club jusqu'à l'Assemblée Générale** et toutes les obligations seront rappelées avant la reprise de la saison.

-**hangars** : là encore **une seule liste officielle**, celle que tient Jean-Marie. Sont en attente d'une place : B. Redler, F. Bezault, L. Lefebvre, R. Nonnenmacher, N. Weber.

-**l'Aloa 17** restera à l'eau tout l'hiver. Lors de la prochaine saison il sera mis à disposition aux mêmes conditions que le Microsail Troll.

-courrier à la **mairie de Val et Chatillon** à propos de fuites aux toits et de gravats qui gênent les manœuvres d'entrée et de sortie.

-**prévu** : l'achat d'un aspirateur industriel pour nettoyer les hangars

-tous les bénévoles, collaborateurs occasionnels ou membres du club qui se sont mis au service de tous seront mis à l'honneur lors de l'A.G qui aura lieu en janvier 2019 (la date sera affichée sur le site)

- **démâtage** des bateaux le 6 octobre (le niveau du lac ne cesse de baisser) et **sortie** des bateaux le 13 pour tous les propriétaires qui veulent et pourront **à ces dates** bénéficier de **l'aide de bénévoles**. Après cette date il n'y aura plus de bateau de sécurité aux Bordes.

Prochaine réunion du comité le 1^{er} décembre.

Le secrétaire,